**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**Département de l'Eure**

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026097-DE

Délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge

Séance du 22/09/2026

Date de convocation : 15/09/2026

Effectif légal du conseil de communauté : 69

Nombre de délégués en exercice : 69

Le 22 septembre 2026 à 17 heures, s'est réuni à Lieurey, le conseil communautaire de la communauté de communes Lieuvin Pays d'Auge légalement convoqué, sous la présidence de Jacques ENOS.

Etaient présents : P. CAPRON – JP. BAROFFIO – S. GRISEL – O. BOURDON – O. HERANVAL - P. CAUCHE - J. DAHLKE – R. LAFFAY – V. LEBOCEY - MP. LEBLANC – E. PLAZIAT – R. LEGAY –– JN. JOUBERT – E. BELLENCONTRE – P. LEGROS – R. SEBIRE - D. TREFOUEL – A. MATHE DUVAL – O. HELLOT - J. DUVAL – C. BELLENCONTRE, suppléant de C. JOUAS – S. POSTEL, suppléante de A. DRINIC – C. LABBE – P. VAUTIER – C. CARDON – C. VERKINDER – M. PARIS TOUQUET – JP. RACINE – F. DELABRIERE – Jacky DUVAL – P. LEROUX – P. HAGRON – S. BREMS – A. PESNEL - G. DELAVAZE – Daniel BLONDEL, suppléant de D. DELABRIERE – J. ENOS – C. LAKITS – L. VERMEULEN – V. VITTECOQ WOLFF - J. GARANCHER - JC. BEAUCHE – E. LEROUX – G. SEBIRE – A. PILLIN - S. DUVAL – S. CHERON – J. DORLEANS – C. NICOLAS – AM. ROELENS – G. TOURAINE – C. LEFEBVRE – R. PEUFFIER – JP. CAPON– C. FAMERY – M. BREQUIGNY – MF. LARROQUELLE - V. CAREL – N. CANIVET, suppléante de MA. RABEL.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

E. LOIR ayant donné pouvoir à J. DAHLKE.

C. VILLEY ayant donné pouvoir MP. LEBLANC.

G. PARIS ayant donné pouvoir M. PARIS-TOUQUET.

J. VAREA NAVARRO ayant donné pouvoir à MF. LARROQUELLE.

H. RICHARD LECUYER ayant donné pouvoir à M. BREQUIGNY.

Absents excusés : E. VIQUESNEL – J. GORAIN - C. JOUAS - A. DRINIC – K. CLOUET - J. PETIT - D. DELABRIERE - F. CHARTIER - MA. RABEL.

Secrétaire de séance : E. LEROUX.

Délibération n° 2026/097

---

**SANTE**
**Attribution du marché « Entretien ménager »**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2026/088 du 04/06/2026, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement de la consultation du marché entretien ménager des

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 027-200066017-20260922-2026097-DE

maisons médicales pour l'année 2026. La consultation a été lancée le 18/06/2026 sous forme de procédure adaptée auprès de 4 entreprises concernant la prestation de nettoyage des locaux et de la vitrerie des quatre maisons médicales situées sur le territoire Lieuvin Pays d'Auge. Les critères de jugement des offres étaient les suivants :

| Critères de jugement des offres | Pondération |
|---|---|
| **Le prix des prestations** | **60 points** |
| **La valeur technique de l'offre** | **30 points** |
| **Moyens techniques mis en œuvre** | |
| Equipements proposés (quantité/type de matériel/fiches techniques du matériel) | 4 points |
| Produits proposés (liste des produits proposés/% ayant un ecolabel, présence des fiches produits) | 6 points |
| **Moyens humains mis en œuvre** | |
| Qualification des intervenants sur site | 4 points |
| Encadrement du personnel | 4 points |
| Gestion du personnel en place (remplacement) | 6 points |
| Proposition d'un planning adapté aux horaires des professionnels de santé | 6 points |
| **Responsabilité sociétale de l'entreprise** | **10 points** |
| Politique environnementale de l'entreprise et certifications | 2 points |
| Système qualité (mesures d'hygiène et de sécurité proposées, procédure en place pour l'évaluation de la qualité) | 6 points |
| Formations | 2 points |

2 offres ont été reçues dans les délais fixés au 31/07/2026 à 12h00 : il s'agit des entreprises SAS NETTO DECOR PROPRETE et LA NORMANDE DE NETTOYAGE.

La commission des achats réunie en date du 07 septembre 2026 propose de retenir l'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE pour un montant de 54 547.62 € HT.

Après avoir pris connaissance du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- Attribue le marché à l'entreprise LA NORMANDE DE NETTOYAGE pour un montant annuel de 54 547.62 € H.T. soit 65 457,14 € TTC selon le Détail Quantitatif Estimatif ;
- Autorise Monsieur le Président à signer le marché et le notifier ainsi que toutes les pièces afférentes.

Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.

Le Président
Jacques ENOS

LIEUVIN PAYS d'AUGE
27230 Thiberville